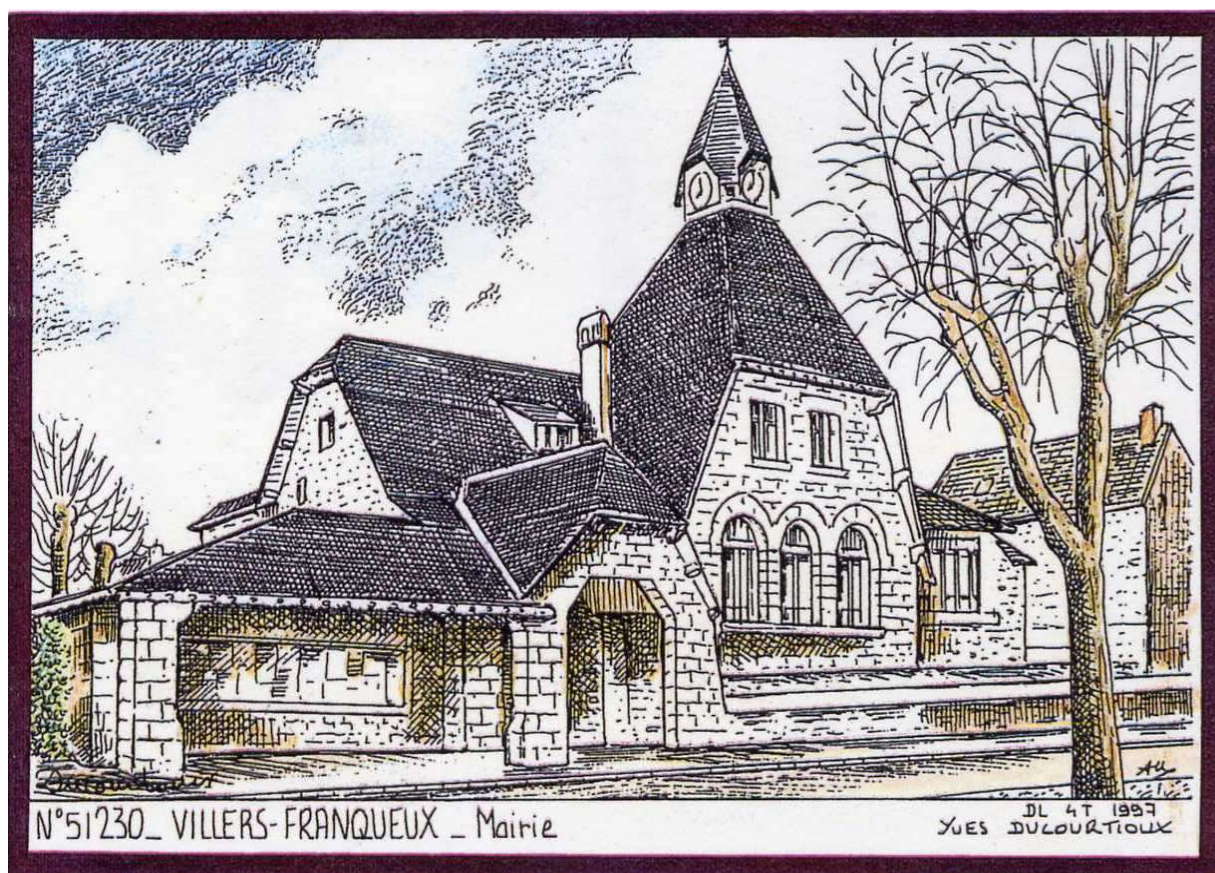


Mairie de VILLERS-FRANQUEUX

1 grande rue – 51220 VILLERS-FRANQUEUX

Tél. : 03.26.61.51.61 - e-mail : mairiedevillers-franqueux@wanadoo.fr



Bulletin municipal n°2

Décembre 2009

L'édito du maire

Un an s'est déjà écoulé depuis notre dernier bulletin. Le moment est venu de vous rendre compte du travail accompli au cours de cette année.

Je commencerai volontairement ce bilan par l'actualité du moment, qui concerne le lancement officiel de notre site internet, à l'adresse <http://www.villers-franqueux.fr>. Après de longs mois de gestation et un travail acharné en commune et en intercommunalité, ce projet devient enfin réalité.

Ce site vous permettra d'aller chercher, de chez vous, en quelques clics, tous les renseignements relatifs à vos démarches administratives, aux services à votre disposition et à l'animation dans notre village. La création de ce site internet a été rendu possible grâce à notre intercommunalité, permettant de mutualiser nos moyens financiers bien sûr, mais surtout nos compétences humaines.

Ces valeurs de partage, d'échange, de solidarité dans nos projets qui dictent notre action quotidienne en intercommunalité, prennent tout leur sens au moment où nous discutons de l'élargissement de notre intercommunalité et dans une période de réforme annoncée des collectivités territoriales.

Revenons à la vie de notre commune. Le deuxième sujet qui me tient à cœur, concerne notre objectif d'embellissement et de fleurissement de notre village. D'année en année, nous nous employons à embellir les espaces verts et fleuris. C'est un travail de longue haleine. Je voudrais souligner, ici, deux initiatives qui contribuent à l'atteinte de notre objectif. La première, concerne notre

collaboration avec l'IME « Le clos Villers », qui, dans le cadre d'un projet pédagogique, gère le fleurissement du lavoir, situé rue de la Couronne. La deuxième initiative concerne la création d'un groupe de bénévoles, qui apporte, à la fois, des idées, des suggestions mais aussi «un coup de main précieux ».

Je profite de cet édito pour les remercier vivement.

S'agissant des travaux, après avoir réalisé quelques mètres linéaires de trottoirs et la rénovation quasi-totale de l'éclairage public, la construction de notre atelier municipal a débuté en septembre de cette année. Les travaux devraient être terminés courant du premier trimestre 2010.

C'est donc une année riche en réalisations, qui nous, élus, nous ont mobilisés tout au long de cette année. Nous allons bien évidemment poursuivre notre action à votre service. Un autre projet, d'ampleur, commence à cheminer. Il porte sur l'étude de faisabilité de l'aménagement sécuritaire de la traverse de notre commune. Le Conseil Général programmerait, à brève échéance, la réfection du revêtement de la chaussée départementale 330. L'idée serait de saisir cette opportunité pour mener conjointement d'éventuels travaux. Compte tenu de l'importance de ce projet, nous veillerons, à ce qu'il réponde à une réelle attente de votre part et qu'il soit compatible avec les capacités financières de la commune.

Sur ces mots et à l'approche de la fin d'année, permettez-moi de vous souhaiter, au nom du conseil municipal, de joyeuses fêtes de Noël et de vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Eric MAITOT

Au Secrétariat de mairie vous êtes
accueilli(e)s par

Madame Françoise BENELMOUYI

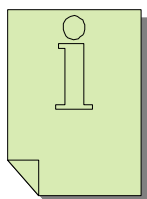
aux heures d'ouverture au public

Lundi et mercredi de 17h30 à 19h00

Jeudi de 11h00 à 12h00

Vous êtes désireux de nous rencontrer,
Monsieur le maire, ses adjoints et les
conseillers effectuent une permanence
chaque lundi (*sauf exception*) de 18h jusque
19h.

Il vous est également possible de prendre
rendez-vous avec Monsieur le Maire auprès
du secrétariat.



Nous vous en parlions l'an
dernier et les voilà en ligne.
Vous pouvez dès à présent
visiter les sites internet de
la Communauté de
Communes de la Petite
Montagne et de nos 4
villages. Recherche du site :

<http://www.nomduvillage.fr>

Etat civil

Décès :

le 15 février 2009 Mr POIRRION Fidèle

le 29 mars 2009 Mr DUPREZ Alexandre

le 15 juillet 2009 Mr LUGNIER Francis

Nous adressons toutes nos condoléances
aux familles.



Naissance :

Charlotte JACQUET le 30 décembre 2008

Oscar BERTEAUX le 26 janvier 2009

Eliot RIMBERT le 04 mai 2009

Tom DINET le 30 mai 2009

Axel PALLOTEAU le 18 août 2009

Félicitations aux heureux parents et nous
souhaitons une belle et longue vie à ces
Bébés.



Bienvenue aux nouveaux
habitants qui ont choisi notre village pour
y vivre :

- Mr et Mme SERPE et leurs enfants
- Mr LASSER et Mme NEGRI
- Mr et Mme VANTCHOURA
- Mr CHAILLIE et Mme DA SILVA et
leur enfant
- Mr PALLOTEAU et Mme LECOMTE
et leur enfant
- Mr DARRAS et Mme FISCHER et
leurs enfants
- Mr LUDMANN et Mme COUTET

Démographie : 297 habitants
Superficie du territoire communal :
3,3 Km² Densité : 90 hab. /km²

Population légale	Population municipale	Population totale
21	297	318
Population comptée à part (étudiants..., résidences secondaires...	Résidents habituels	Chiffre référent pour application des lois et réglementations

Source : INSEE Recensement de la
population 2006. Limites territoriales
au 1^{er}/01/2008

URBANISME (permis de construire, voiries, cimetière, bâtiments, éclairage public)	Mr MALTOT Eric Mme VERON Karine Mr LOTZER Gérard Mr HERCHUELZ Sylvain Mme MENOTTI M Claude Mr SPANNEUT Alain Mme LE DROGO Madeleine Mme ROSIEZ Christine Mr STASZCZYK Noël	DELEGUES au SIEPRUR Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims	<u>Titulaires</u> Mme MENOTTI M Claude <u>Suppléants</u> Mme VERON Karine
--	--	---	--

Extraits de Procès Verbaux de Conseils Municipaux : *téléchargeables sur le site www.villers-franqueux.fr rubrique Comptes-rendus*

Conseil municipal du 13 mars 2009

IV – Taux d'imposition

Délibération n° 3/2009 Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions d'augmenter les taux d'imposition 2009 qui se décomposent comme suit :

➤ Taxe d'habitation	= 3.41 %
➤ Taxe foncier bâti	= 4.72 %
➤ Taxe foncier non bâti	= 3.78 %
➤ Taxe professionnelle	= 5.08 %

IX – Budget 2009 : Le budget primitif pour l'année 2009, équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de

177 689.00 Euros pour la section de fonctionnement,

DEPENSES

CHAPITRE 011 Charges à caractère général	120 154
CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés	32 575
CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante	23 360
CHAPITRE 66 -67 Charges financières	1 600
023 Virement à la section d'investissement	0

RECETTES

CHAPITRE 002 Excédents antérieurs reportés	87 828
CHAPITRE 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	1 350
CHAPITRE 73 Impôts et taxes	16 057

CHAPITRE 74	
Dotations, subventions et participations	70 236
CHAPITRE 75-76-77	
Autres produits de gestion courante	2 218

Et de **116 738 Euros** pour la section **d'investissement**.

DEPENSES

DEFICIT REPORTE 001	0
OPERATION FINANCIERE 00 Remboursement d'Emprunts	11 880
OPERATION 103 Mairie	11 000
OPERATION 104 Eclairage public	5 858
OPERATION 113 Voirie	8 000
OPERATION 114 Atelier municipal	78 000
OPERATION 104 Terrains	2 000

RECETTES

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	26 916
10 Dot, fonds divers (hors 1068)	20 797
1068 excédents fonct capitalisés	44 045
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT	7 480
Opération Atelier n° 114	17 500
021 Virement de la section de fonctionnement	0

Conseil municipal du 10 avril 2009 :

II – Atelier municipal : Après présentation du dossier, le Conseil Municipal décide de lancer le projet et de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Délibération n° 9/2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif à la construction de l'Atelier municipal

Le projet comprend:

- Une zone d'atelier permettant le stockage et l'entretien du matériel
- Une zone de vestiaire et sanitaires comportant WC et douche.

L'ensemble des travaux est évalué à 67 700 € hors taxe. Le financement sera assuré par une subvention auprès du Conseil Général, et par autofinancement.

Les projets :

L'atelier municipal était devenu un investissement incontournable pour diverses raisons. Les conditions de travail pour l'employé communal vont en être très clairement améliorées avec la création d'un vestiaire et de sanitaires non existants jusqu'alors. L'agrandissement de l'espace atelier va permettre l'obtention d'un cadre de travail favorable à l'agent communal mais aussi d'entreposer les diverses machines et le matériel plus facilement. Ce projet voit actuellement le jour, les travaux ayant débuté fin septembre. L'atelier devrait donc être opérationnel pour le début de l'année 2010.

Le fleurissement : avec la participation des bénévoles, plusieurs idées ont été émises ; toutes ne pouvant être réalisées en même temps, il a été retenu celle qui concerne la réfection des 3 entrées du village. Si vous souhaitez vous joindre à ce groupe n'hésitez pas. L'IME travaillant sur la réfection du lavoir rue de la couronne, nous n'intervenons pas sur ce site sauf pour ce qui concerne la restauration des murs alentours.

Petit mot de la responsable de la commission fleurissement : Embellir nos villages, aménager, fleurir et entretenir nos espaces de vie communs est aujourd'hui synonymes d'amélioration de notre cadre de vie. Depuis plusieurs années, nous travaillons dans ce sens. Cette année nous avons eu la participation de l'atelier horticole de l'ime pour l'embellissement du lavoir. Nous souhaiterions la participation d'un peu plus de bénévoles pour continuer ce travail, pour valoriser notre territoire. Un grand merci à tous ceux qui ont donné de leur temps. Dans le cadre du concours des villages fleuris, catégorie communes de 301 à 1000 habitants, nous nous classons 2^{ème}, avec un prix spécial pour le réaménagement du lavoir.



Les premiers magistrats d'hier à aujourd'hui

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE BOURGOGNE

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX.

1870 Monsieur Antoine THOME (Trouvé gravé sur le monument dans le cimetière)

1873 Monsieur Guillaume GUILMART

1898 : Monsieur Charles CHRETIEN

1906 : Monsieur Olivier EDMOND

1912 : Monsieur Olivier EDMOND

1919 : Monsieur Emile MALTOT

1929 : Monsieur Emile MALTOT

1935 : Monsieur Emile MALTOT

1941 : Monsieur Albert DUPORT

1944 : Monsieur Albert DUPORT

1945 : Monsieur André MISSA

1947 : Monsieur Edmond MENU

1953 : Monsieur Edmond MENU

1959 : Monsieur Edmond MENU

1965 -1971-1977-1983-1989-1995 : Monsieur Georges GARINOIS

2001 : Madame Madeleine LE DROGO

2007 : Monsieur Eric MALTOT

DES ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Une boîte aux lettres est à votre disposition dans la GRANDE RUE : levée tous les jours à 9h00

Le bureau de poste d'Hermonville



Horaires d'ouverture : Lundi -Mercredi-Jeudi-Vendredi
de 9h00 à 12h00 - de 14h00 à 16h30

Mardi & samedi 9h00 à 12h00

Heure limite de dépôt du lundi au vendredi 15h30
le samedi 12h00

Du côté de la Communauté de communes de la Petite Montagne

CORMICY – Tél. : 03.26.61.34.72

Président : Mr Guy LECOMTE

Secrétariat : Mmes A. LECAS-BONNEVIE & B. BACHELEZ

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et de 12h45 à 18h15

Mercredi de 8h à 12h et de 14h15 à 18h15

Vendredi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45

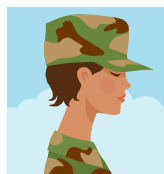
QUAND FAIRE UNE DECLARATION PREALABLE, UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Nous rappelons qu'il est **obligatoire** de se mettre en règle avec les services de l'urbanisme. Toutes les demandes doivent parvenir à la DDE via la mairie avant tout commencement de travaux.

Exemples : construction d'une maison → Permis de Construire - d'un garage de 11m2 → Déclaration Préalable, agrandissement : plus de 20 m2 → Permis de Construire (véranda ...), de 2 à 20 m2 → Déclaration Préalable, moins de 2 m2 → pas de formalité.

Pour les : clôture, modification de l'aspect extérieur (crépi, ajout d'une fenêtre ...) démolition , création d'une nouvelle surface de plancher ... se renseigner auprès du secrétariat de mairie qui vous indiquera les démarches et formalités à remplir. Sites à visiter : www.service-public.fr ou DDE

Un affichage ludique est fait à la mairie. Celui-ci peut vous éclairer pour la déclaration de vos projets.



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Recensement militaire obligatoire : Dès 16 ans révolus

- *Se présenter en mairie avec*
 - o *Le livret de famille*
 - o *1 justificatif de domicile*

Une attestation de recensement vous sera délivrée. Celle-ci vous permettra de vous présenter aux divers examens nationaux et au permis de conduire.

- **Autorisation de sortie du territoire** *(délivrée aux mineurs de nationalité française) :*

Le représentant légal doit être présent au moment de la demande en mairie.
Munissez-vous de :

- livret de famille, carte d'identité du représentant légal et de l'enfant, justificatif de domicile.
- **Carte nationale d'identité** : *valable 10 ans* se présenter en mairie muni de :
- 2 photos d'identité identiques récentes, de face, tête nue, du livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance avec filiation, justificatif de domicile, autorisation du représentant légal pour les mineurs.

Renouvellement de carte : 2 photos d'identité identiques et récentes, justificatif de domicile et ancienne carte.-

Passeport : C'est parti pour le passeport biométrique ! La demande doit être faite dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Communes de l'arrondissement de Reims habilitées à

recevoir et enregistrer les demandes de passeport : Bazancourt, Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, St Brice Courcelles, Tinquieux et Ville en Tardenois.

LISTES ELECTORALES

Pour les nouveaux habitants

L'inscription sur les listes doit être faite avant le 31 décembre.

Se présenter à la mairie muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence sera mise en place en mairie **le jeudi 31 décembre 2009 de 10h à 12h00**

A 18 ans, vous serez inscrits d'office sur les listes électorales.

La mairie vous avisera par courrier de cette inscription et par la suite une carte d'électeur vous sera délivrée automatiquement au mois de mars suivant cet avis.



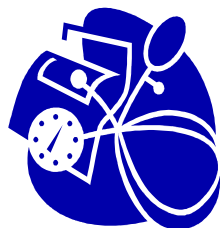
- **Syndicat des eaux** : 6, allée des Prévotées - 51220 SAINT-THIERRY
03/26/03/04/39 Président : Mr VAN DE WOESTYNE

NUMEROS DES URGENCES : SAMU : 15 

GENDARMERIE : 17



POMPIERS : 18



Maison médical de Cormicy : 03.26.61.32.32 - Pharmacie : 03.26.61.31.94

Maison médical de Courcy : 03.26.49.61.02 – Pharmacie : 03.26.49.61.53

Cabinet médical de Hermonville : 03.26.61.53.61

Cabinet médical de Saint-Thierry : 03.26.03.17.77 – Pharmacie : 03.26.03.14.07

2 commençants ambulants dans notre village:

- . Boulangerie : En fonction du votre lieu d'habitation
du mardi au samedi entre 10h30 et 11h30
Le dimanche entre 11h00 et 12h15
- . Boucherie : le mardi et le vendredi

Plusieurs artisans sont installés:

- Electricité générale - Pascal PICCOLI Rue Tribaut tél. : 03.26.61.55.99
- Ebéniste-restaurateur de meubles – Franck BERTEAUX - grande rue tél. : 03.16.61.58.58
- Plombier-chauffagiste : Mr DUPLOUIS – rue de la Gare – Tél. : 03.26.40.19.13
- Coiffeuse à domicile : Florence DETRUISIEUX – Grande rue Té. : 03.26.07.77.37
- Architecte D.P.L.G. : Alain MOTTO Rue de Thil – Tél. : 03.26.61.50.68

SYCODEC : Ordures ménagères : en cette fin d'année sorties de vos poubelles aux jours et heures habituels.

Déchéterie : Rte de Villers-Franqueux à HERMONVILLE
ouverture

le mardi : 9h-12h & 14h-18h

mercredi : 14 h-18 h

jeudi : 9 h – 13 h

Vendredi : 9 h – 13 h

Samedi : 9 h – 13 h

Si vous n'avez pas encore votre carte d'accès, demandez une fiche en mairie



Syndicat scolaire du collège

du Mont d'Hor : transport scolaire (maternelle, primaire et collège) Permanence à la Communauté de communes du massif Mairie de St-Thierry 03/26/03/15/66 ou 03/26/03/11/11

Président : Mr BERNARD -

RAPPEL des horaires des bus pour (départ et arrivée à Villers-Franqueux)

- L'école primaire d'HERMONVILLE : Matin : 8h10 – 11h40 - après-midi : 13h10 – 16h45
- Le collège du Mont-d'Hor St- THIERRY : matin : 7h40 - soir 16h45
- LE MERCREDI 7h44 – 12h15

Le bus passe tous les matins pour le ramassage scolaire des lycéens. Horaires (*affichage des nouveaux horaires en mairie*) le matin à 6H44 l'arrêt se fait au niveau du n° 5 de la rue de la gare direction REIMS, le soir l'arrêt se fait sur la place à 19h13. A savoir : Une subvention peut être octroyée par le Conseil Général pour les lycéens fréquentant les établissements publics. Une demande de dossier doit être faite auprès du service des Affaires Scolaires, 2 bis rue de Jessaint 51038 à Châlons-en-Champagne Cedex - Tél. : 03 26 69 40 71



Calendrier des manifestations organisées par les Francs-Villageois cette année

- 19 mars Assemblée Générale
- 22 mars randonnée pédestre
- 13 juin randonnée pédestre nocturne suivi d'un barbecue et d'un feu sur l'ancien terrain de football
- 05 juillet randonnée VTT dans le massif de St Thierry ; plusieurs parcours vous sont proposés
- 13 juillet Pot de l'amitié et descente aux flambeaux dès la tombée de la nuit
- 14 juillet Jeu de boules en bois dans les rues du village. Chaque participant est gagnant. Une partie de rigolade assurée.
- 05-06 et 07 septembre la fête patronale, repas sous chapiteau et animations musicale et foraine.
- 27 novembre à 20h00 : soirée Beaujolais nouveau à la salle associative.

Quelques moments forts de cette année manifestations communales

Préparatifs de Noël 2008: Après la livraison du sapin, sa mise en place demande mains fortes. Nous savons que nous pouvons compter sur un certain nombre d'entre vous et nous vous en remercions encore. (Quelques photographies)

Les enfants apprécient ce que les « *grands* » font pour eux. Par leur présence et leur visage radieux ils nous le rendent bien. Et ce sont des moments très sympathiques.



Le repas des aînés du village : c'était le 17 janvier dernier. Toutes les personnes ayant 65 ans et plus et leurs conjoints étaient conviées à ce repas. Les personnes n'ayant pu se déplacer, se sont vu remettre un colis. Les membres du CCAS ont pris l'apéritif avec les invités et se sont ensuite éclipsés leur laissant la place pour un après midi sympathique et chaleureux.

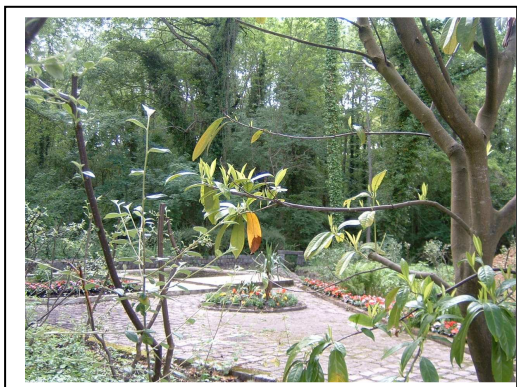
Le repas des aînés se fera cette année le samedi 16 janvier 2010 à la salle associative.



Une innovation dans notre village : Cormicy, Cauroy les Hermonville et Pouillon l'ont fait ; nous étions le seul village de la communauté à ne pas offrir un dictionnaire à chaque enfant qui quitte l'école primaire pour le collège. Cette petite cérémonie présidée par monsieur le maire a eu lieu en présence des parents en juin dernier. Pour cette première - Raphaël LELOUP, Victor MALTOT et Elisa VERON en ont été les heureux bénéficiaires.

Les **08 mai**, **14 juillet** et **11 novembre** sont des dates très importantes de notre histoire. A ces dates à 10h30, une cérémonie en hommage aux morts civils et militaires de notre village est faite au monument aux Morts.

Le fleurissement : en partenariat avec l'IME le clos de Villers. Après le passage du jury départemental en juillet dernier, la commune a obtenu le 2^{ème} prix spécial pour l'aménagement du lavoir – rue de la couronne.



La réhabilitation du lavoir et de ses structures environnantes sont en cours d'études.

La **fête patronale**, le 05 – 06 et 07 septembre, est organisée par l'association les Francs-Villageois.



Le 11 décembre 2009, aura lieu le Noël des enfants de Villers-Franqueux et Pouillon. Une « Rencontre INSOLITE avec le Père-Noël »

A 18h30 Rdv est donné à tous les enfants et leurs parents au four à pain sur le terrain municipal de Pouillon.



L'équipe municipale vous souhaite un joyeux Noël

et vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année 2010

Rédacteur en chef : Eric Maltot
Rédaction : Le conseil municipal
Imprimer par : imprimerie des Docks - 51450 BETHENY